

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la cinquième (5<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-cinquième (45<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 19 mai 2015 à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Présents : M. Jean-François Cloutier  
Mme Caroline Chiasson  
Mme Stéphanie Gareau  
M. Robert Drolet  
M. Stéphane Gauthier (par téléphone)  
M. Charles-Étienne Gill  
M. Hubert Maisonneuve  
Mme Josée Mérineau  
Mme Francine Paquette  
Mme Carole Rivest Turgeon  
M. Pierre-Luc Tremblay

Excusés : Mme Johanne April  
M. Jacques Gariépy  
M. Maxime Lefebvre

Absent : M. Paul Calce

Sont invités : Mme Roxana Staiculescu  
Mme Marie-Aube Simon  
M. Daniel Poirier  
Mme Sandra McKale  
Mme Annie Lapointe  
Mme Johanne Courte  
Mme Diane Aitken  
Mme Carole Bradley  
M. Stéphane Marcoux  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Chantal Henri  
M. Alain Aubuchon

M. Pierre-Luc Tremblay souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence. Le président du conseil d'administration constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h 40. Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour ci-après et demande aux membres s'il y a des propositions de modifications pour l'adoption de l'ordre du jour.

### **05.05.01 Adoption de l'ordre du jour**

- 05.05.01 Adoption de l'ordre du jour
- 05.04.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2015
- 05.04.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2015
- 05.05.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 24 février, 12 et 30 mars, 14, 21 et 28 avril 2015
- 05.05.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 05.05.06 Rapport de la commission des études
- 05.05.07 Résolution – Modification de la *Politique Institutionnelle d'intégrité en recherche*
- 05.05.08 Résolution - Politique sur la fraude et le plagiat par les étudiants (reporté)
- 05.05.09 Résolution – Rapport d'évaluation de l'AEC en Matériaux composites – secteur de l'aérospatiale
- 05.05.010 Résolution - Rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines- Mont-Laurier
- 05.05.011 Résolution - Rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines- Mont-Tremblant
- 05.05.012 Résolution - Budget du fonds des investissements 2015-2016
- 05.05.013 Résolution – Budget du fonds de fonctionnement 2015-2016
- 05.05.014 Résolution – Dénonciation des compressions budgétaires (reporté)
- 05.05.015 Résolution – Reddition de comptes en vertu de la délégation de pouvoirs accordée à la directrice générale au dirigeant d'organisme
- 05.05.016 Dépôt – Projet de calendrier 2015-2016 des assemblées du conseil d'administration
- 05.05.017 Divers (avis de motion - modification des règlements nos 4 et 8)
- 05.05.018 Information : - Activités Fondation (Course de la lièvre, tournoi de golf et retour AccorDons)
- 05.05.019 Levée de la séance

Mme Josée Méryneau, appuyée par M. Jean-François Cloutier, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.04.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2015**

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

Mme Josée Méryneau, appuyée par Mme Caroline Chiasson, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 mars 2015, tel qu'il a été présenté en ajoutant "ne" dans à *l'automne ne pourra l'être*, à la 4<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe du rapport de la directrice des études ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.04.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2015**

Mme Francine Paquette mentionne que le Collège n'a toujours pas reçu la confirmation du MÉESR concernant la révision du devis pédagogique et la demande de financement pour le sous-sol de l'aile K (agrandissement). Aucun autre suivi n'est effectué.

#### **05.05.05 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 24 février, 12 et 30 mars, 14, 21 et 28 avril 2015**

Mme Paquette demande si les membres ont des questions relatives aux sujets qui furent discutés lors des réunions du comité exécutif tenues les 24 février, 12 et 30 mars, ainsi que les 14, 21 et 28 avril 2015. Des précisions sont demandées concernant :

Réunions du 24 février et du 30 mars : Avenir d'enfants : Il n'y aura pas vraiment d'impact concernant le refus de la demande de soutien financier à la deuxième phase d'Avenir d'enfants car le montant de la demande n'avait pas été comptabilisé à titre de revenu dans le budget.

Réunion du 12 mars : L'augmentation du loyer des résidences est calculée selon un formulaire spécifique de la Régie du logement et seulement certains montants peuvent y être inclus. Pour l'investissement que le Collège fera pour la réfection du 25, rue Ste-Marguerite, il n'est pas possible de l'inclure car pour la Régie, la majorité de ces travaux est considérée comme de l'entretien.

Réunion du 30 mars : La procédure de nomination des diplômés au conseil d'administration se fait suite à une recommandation du comité exécutif, qui reçoit les curriculums vitae des candidats, suite à un appel de candidature. Cette année, les deux diplômés en place désirent continuer et sollicitent un deuxième mandat. Les membres du comité exécutif ont unanimement recommandé leur nomination à titre d'administrateur pour ce deuxième mandat.

Réunion du 21 avril : Le protocole qui a permis au Collège d'installer les modulaires du centre collégial de Mont-Tremblant ainsi que d'utiliser certaines infrastructures de la Commission scolaire a été reconduit pour une période de trois ans et des précisions ont été apportées sur certains points, tels la sécurité, les responsabilités et l'occupation des locaux par chacun.

#### **05.05.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

##### **Président**

M. Pierre-Luc Tremblay a participé, le 1<sup>er</sup> mai, au Forum des présidents de la Fédération des cégeps, lequel fut chargé d'émotivité car plusieurs collèges, de plus petite taille, sont très affectés par les nombreuses compressions budgétaires et le seront davantage avec celle de 45 M\$ imposée lors du dernier budget provincial, le 25 mars dernier. Lors de l'assemblée générale, les directeurs généraux et les présidents de conseil d'administration des 48 cégeps du Québec ont adopté des résolutions pour dénoncer les coupures et pour signifier qu'ils ne peuvent plus, dans le contexte budgétaire actuel, se plier aux contraintes bureaucratiques et aux différentes reddition de comptes imposées par le gouvernement, et qu'ils doivent concentrer leurs efforts sur la réalisation de leur mission première, soit offrir une formation de qualité aux jeunes. Ces résolutions ont été transmises au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR), M. François Blais.

##### **Directrice générale**

Mme Francine Paquette était présente à ce Forum. Les participants ont rencontré le M. Bernard Tremblay, successeur de M. Jean Beauchesne, à titre de PDG de la Fédération des cégeps, ainsi que Mme Marie-Claude Champoux, sous-ministre au MÉESR. Mme Paquette rappelle que la coupure additionnelle annoncée, se chiffrant à 45 M\$, est plus élevée que le pire des scénarios formulés. Les points alors inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée ont été éclipsés par les discussions et commentaires portant sur les compressions budgétaires et leurs effets.

Le 11 mars, les membres du personnel étaient invités à une séance d'information sur le budget 2015-2016. Cette rencontre a permis d'expliquer le financement des collèges

par le MÉESR ainsi que les différences entre les fonds d'investissement et de financement. Les compressions subies ont été illustrées avec l'effet sur le solde de fonds accumulés du Collège. Il fut rappelé qu'en 2005, le Collège était en situation de déficit accumulé et qu'un plan de redressement avait été élaboré et suivi, avec une reddition de comptes très serrée. Le comité de direction travaille afin d'éviter que cette situation se reproduise. Une adresse de courriel direction générale et une autre présidence CA sont disponibles afin d'acheminer toute question, commentaire, idée ou suggestion relativement à la situation financière difficile. Un suivi sera effectué au cours des prochaines semaines. La semaine dernière, un état de situation a été présenté aux membres du RCDP et des exécutifs syndicaux.

A la fin du mois de juin, le ministre devrait rencontrer les représentants du Centre collégial de Mont-Tremblant afin de discuter du statut de ce centre.

L'appel d'offres pour l'excavation a été publié sur SÉAO et l'octroi du contrat aura lieu le 21 mai 2015 et celui pour la construction sera publié très prochainement.

L'évaluation du Manoir de Belle-Rivière a été effectuée pour le compte de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Une autre sera effectuée par le Collège en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures.

### **Directrice des études**

Mme Carole Rivest Turgeon mentionne qu'une demande de prolongation de l'autorisation pour offrir le programme Gestion de commerces à Mont-Tremblant a été présentée au Ministère.

L'analyse des données du SRAM permet d'estimer que le Collège recevra le même nombre d'étudiant qu'à la session d'automne 2013, alors qu'à Mont-Laurier la fréquentation augmentera avec deux groupes en Sciences de la nature et il y aura une diminution de la fréquentation à Mont-Tremblant vu la fin du programme Soins infirmiers à Sainte-Agathe.

Deux nouveaux enseignants (un avocat et un notaire) sont entrés en fonction afin d'élaborer le programme Techniques juridiques.

En rafale, Mme Rivest Turgeon mentionne que la journée de grève du 1<sup>er</sup> mai a été reprise le 14 mai et que les remises de diplômes auront lieu les 23 mai à Mont-Laurier et 29 mai à Mont-Tremblant. La simulation de l'Organisation des Nations Unies (SIMONU) en collaboration avec le CSTJ et le Collège Lionel-Groulx a eu lieu la semaine dernière en présence de la ministre St-Pierre et du député Dionne-Labelle. Elle termine en réitérant l'invitation à naviguer sur le portail du Collège ([cstj.qc.ca](http://cstj.qc.ca)) qui permet de voir le rayonnement et les réalisations de nos étudiants et ainsi les nombreux prix qu'ils raflent.

### **05.05.06 Rapport de la commission des études**

Le rapport de la commission des études tenue le 6 mai dernier est présenté par M. Jean-François Cloutier. M. Cloutier précise que le point relatif à la Politique sur le plagiat et la fraude demeure ouvert car des précisions seront apportées concernant la conformité à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels. Cette politique reviendra à l'ordre du jour de la prochaine commission des études et séance du conseil d'administration (22 juin).

### **05.05.07 Résolution – Modification de la *Politique Institutionnelle d'intégrité en recherche***

Considérant que la *Politique institutionnelle d'intégrité en recherche* (PIIR) a été adoptée par le conseil d'administration le 22 juin 2004 et qu'elle fut ensuite modifiée le 18 juin 2014.

Considérant que la nouvelle *Politique sur la conduite responsable en recherche* (Politique) des Fonds de recherche du Québec (FRQ) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et que cette politique exige des établissements d'enseignement qu'ils se dotent d'une politique institutionnelle dans la matière et qu'ils respectent les exigences minimales imposées par les FRQ, notamment en ce qui concerne le processus de gestion d'une allégation.

Considérant que cette nouvelle politique exige également que chaque établissement désigne une personne chargée de la conduite responsable en recherche qui a comme rôle de veiller à la promotion de la conduite responsable auprès de la communauté de recherche de l'établissement et à la gestion des allégations de manquement à cette conduite, le cas échéant.

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme a révisé sa *Politique institutionnelle d'intégrité en recherche* afin qu'elle soit conforme aux exigences imposées par les RFQ.

Considérant que les changements et les ajouts apportés visent principalement la définition des manquements et le processus de gestion des allégations, lesquels sont illustrés à l'intérieur d'un tableau joint et que ces documents sont présentés par un membre de la direction des études.

M. Robert Drolet, appuyé par M. Hubert Maisonneuve, propose :

«d'adopter les modifications proposées à la *Politique institutionnelle d'intégrité en recherche*, telle qu'elles ont été présentées et expliquées par un membre spécialiste de la direction des études».

### **C.A. 44 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.05.08 Résolution - Rapport d'évaluation de l'AEC en Matériaux composites – secteur de l'aérospatiale**

Le rapport est présenté par Mme Marie Aube Simon et M. Daniel Poirier, oeuvrant respectivement à la FCSEI et et CDCQ.

#### **CONSIDÉRANT :**

Qu'en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le comité d'évaluation du programme de l'AEC a procédé à l'évaluation complète de l'AEC en Matériaux composites - secteur de l'aérospatiale (ELC.29) ;

Que le programme de l'AEC n'avait pas été évalué depuis son élaboration en 2005 ;

Que le secteur de l'aérospatiale connaît des innovations technologiques constantes et que le programme de l'AEC doit refléter la réalité de l'industrie;

Que des enjeux et problématiques ont été identifiés au devis par le comité d'évaluation du programme et que les questionnaires ont ainsi été adaptés afin de trouver des pistes d'action pour répondre à ces enjeux;

Que le comité d'évaluation a procédé à la cueillette de données auprès de plusieurs groupes de répondants et, a ensuite analysé ces données en fonction des huit (8) critères d'évaluation spécifiés dans la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) :

- la pertinence du programme;
- la cohérence du programme;
- la valeur des méthodes pédagogiques;
- la fiabilité des méthodes d'évaluation des apprentissages;
- la valeur de l'encadrement des étudiants;
- la qualité de la gestion du programme;
- l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières;
- l'efficacité du programme

Un neuvième et dernier critère d'évaluation a été ajouté afin de refléter les enjeux identifiés :

- recrutement des étudiants et promotion du programme

Que l'analyse de l'ensemble des données recueillies ainsi que les conclusions établies pour chacun des neuf (9) critères d'évaluation permettent de porter un jugement global sur la qualité du programme de l'AEC;

Que le comité d'évaluation estime que le programme de l'AEC en Matériaux composites – secteur de l'aérospatiale (ELC.29), tel que mis en œuvre au Cégep de Saint-Jérôme, est de qualité;

Que les conclusions émises pour chacun des critères proposent de nombreuses pistes d'action;

Que ces pistes d'action seront à analyser par le comité de révision;

Que ces pistes d'action permettront de contribuer à l'actualisation et à l'amélioration de l'AEC;

Que ces pistes seront intégrées dans un plan d'action piloté par les enseignants du département de matériaux composites et les ressources attirées à la Formation continue, Services aux entreprises et International (FCSEI).

Que le rapport d'autoévaluation fut présenté à la Commission des études le 6 mai 2015 qui a émis un avis favorable et que ce rapport est maintenant présenté aux membres du conseil afin d'être entériné.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par Mme Caroline Chiasson, propose :

« d'entériner le rapport d'autoévaluation du programme de l'AEC en Matériaux composites – secteur de l'aérospatiale (ELC.29) offert au Cégep de Saint-Jérôme, tel qu'il a été présenté par la FCSEI et le CDCQ ».

#### **C.A. 45 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.05.09 Résolution – Rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines- Mont-Laurier**

Mme Sandra McKale et Annie Lapointe présentent les conclusions du rapport par visio-conférence.

CONDIDÉRANT :



Qu'en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), un comité d'évaluation du programme de Sciences humaines du CCML a été formé pour voir à la mise en œuvre du processus d'évaluation, dont les principales étapes ont été la préparation du devis d'évaluation, la cueillette et l'analyse des données ainsi que la production du présent rapport.

Que le rapport d'autoévaluation, ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du comité de programme le 9 mars 2015 et de la commission des études, est présenté aux membres du conseil d'administration du Collège par un membre du comité d'évaluation du programme.

Qu'un canevas général de cueillette de données a été établi pour chaque critère d'évaluation et que les instruments d'évaluation ont été décrits dans le rapport.

Que pour chacun des huit critères prévus à la PIEP, le comité d'évaluation a rédigé des conclusions à la lumière de l'ensemble des données recueillies et qu'elles sont présentées et regroupées sous forme de points forts, de points à examiner ainsi que de pistes d'action.

Que l'évaluation effectuée permet de conclure à l'atteinte des critères d'évaluation du programme de Sciences humaines du Centre collégial de Mont-Laurier et que les pistes d'action proposées dans le rapport pourront assurer de maintenir ou d'améliorer sur certains aspects la qualité de ce programme.

Qu'on offre, au Centre collégial de Mont-Laurier, un programme de qualité en regard des besoins des étudiants de la région, malgré quelques éléments à améliorer concernant l'encadrement des étudiants qui semblent éprouver des difficultés (ex. : indécision vocationnelle, manque de motivation) dès leur arrivée en première session.

Que l'analyse de l'ensemble des données recueillies ainsi que les conclusions établies pour chacun des critères d'évaluation permettent de porter un jugement global sur la qualité du programme;

Que les conclusions émises pour chacun des critères proposent de nombreuses pistes d'action;

Que ces pistes d'action seront à analyser par le comité de révision;

Que ces pistes d'action permettront de contribuer à l'actualisation et à l'amélioration du programme.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Stéphane Gauthier, propose :

« d'entériner le rapport d'autoévaluation du programme de Sciences humaines du Centre collégial de Mont-Laurier, tel qu'il a été présenté par un membre du comité d'évaluation ».

### **C.A. 46 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.05.10 Résolution - Rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines - Mont-Tremblant**

Mme Johanne Courte, membre du comité d'évaluation, présente le rapport d'évaluation en présence de Mme Diane Aitken.

#### **CONSIDÉRANT :**

Qu'en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), un comité d'évaluation du programme de Sciences humaines du CCMT a été formé pour voir à la mise en œuvre du processus d'évaluation.

Que l'évaluation du programme répond aux finalités de la PIEP, soit « d'assurer la qualité du programme » de Sciences humaines au CCMT et « d'améliorer de façon continue la mise en œuvre » de celui-ci.

Qu'un canevas général de cueillette de données a été établi pour chaque critère d'évaluation et que les instruments d'évaluation ont été décrits dans le rapport.

Que pour chacun des critères prévus à la PIEP, le comité d'évaluation a rédigé des conclusions à la lumière de l'ensemble des données recueillies et qu'elles sont présentées et regroupées sous forme de points forts, de points à examiner ainsi que de pistes d'action.

Que des enjeux significatifs et spécifiques relatifs à la qualité du programme de Sciences humaines au CCML sont soulignés à l'intérieur du rapport et que les informations recueillies ont permis de tirer des conclusions sur chacun des huit critères d'évaluation.

Que l'analyse a démontré que le programme de Sciences humaines (300.A0) offert au Centre collégial de Mont-Tremblant est de qualité.

Que certaines pistes de solutions ont été proposées pour améliorer la qualité du programme et permettre au personnel enseignant de se l'approprier en le dotant d'une couleur qui respecte le dynamisme du Centre collégial.

Que certaines pistes de solution ont déjà été mises en œuvre et que d'autres sont projetées pour la session d'automne 2015.

Que pour l'ensemble, le comité de programme poursuivra ses démarches de mise en œuvre des pistes de solution proposées et renforcera les points forts mentionnés pour assurer la pérennité et la qualité du programme de Sciences humaines au CCMT

Que le rapport d'autoévaluation a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des études et qu'il est présenté aux membres du conseil d'administration du Collège par un membre du comité d'évaluation du programme.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Hubert Maisonneuve, propose :

« d'entériner le rapport d'autoévaluation du programme de Sciences humaines du Centre collégial de Mont-Tremblant tel qu'il a été présenté par un membre du comité d'évaluation ».

#### **C.A. 47 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.05.11 Résolution - Budget du fonds des investissements 2015-2016**

Mme Carole Bradley explique que tous les services ont été consultés afin de connaître leur besoin en MAOB (Matériel, Appareillage et outillage, Bibliothèque). Ensuite, la direction des études effectue une priorisation des demandes. M. Stéphane Marcoux explique ensuite que le budget annuel des biens immobiliers se chiffre à 2,3 M\$ pour la réfection, le déficit d'entretien et la transformation. Il mentionne que le projet d'agrandissement comprend la phase de la construction et celle de réaménagement des espaces libérés et qu'une réserve est prise pour cette dernière phase.

Considérant que les consultations permettant de dresser le budget du Fonds des investissements 2015-2016 ont été effectuées.

Considérant que le budget du Fonds des investissements 2015-2016 comprend l'historique des budgets MAOB depuis l'exercice 2008-2009.

Considérant que ce budget est présenté aux membres du conseil d'administration par les directeurs des finances et des ressources matérielles.

Considérant que ce budget du fonds des investissements a été présenté au comité exécutif qui en a recommandé l'adoption par les membres du conseil d'administration.

Considérant que les membres du comité exécutif, suite à l'étude du budget du fonds des investissements 2015-2016, recommanderont son adoption par les membres du conseil d'administration.

Mme Josée Méryneau, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« d'adopter le budget du fonds des investissements 2015-2016, tel qu'il a été présenté par les directeurs des finances et des ressources matérielles ».

#### **C.A. 48 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **05.05.12 Résolution - Budget du fonds de fonctionnement 2015-2016**

Mme Carole Bradley présente le budget du fonds de fonctionnement. Elle explique la différence entre les deux fonds. Le fonds de fonctionnement s'élève à 54 M\$. Elle rappelle que les collèges en situation de déficit accumulé doivent produire un plan de redressement. Pour l'année 15-16, les compressions totalisent 2 M\$. Mme Bradley mentionne que l'exercice de budgétisation 15-16, malgré les efforts institutionnels effectués, se solde par un excédent des dépenses sur les revenus de 750 000 \$. Plusieurs facteurs influencent les dépenses et les revenus, tels les coûts de convention et les revenus PES (période étudiants/semaine) provenant du MÉESR. Les PES, malgré une population étudiante stable, ont diminué de 256 000 \$ car les étudiants suivent moins de périodes de cours. La directrice générale rappelle que les coupures successives obligent le Collège à des compressions additionnelles qu'il ne voulait pas faire et qui affecteront le personnel, mais il n'y a plus d'autres choix. Les membres du comité de direction continuent à chercher et à analyser les répercussions des éventuelles coupures et à évaluer les possibilités d'augmenter les revenus. Le message que le MÉESR véhicule est à l'effet que les services aux étudiants ne seront pas touchés, mais dans les faits, ils le seront.

Considérant que les consultations permettant de dresser le budget du Fonds de fonctionnement 2015-2016 ont été effectuées.

Considérant que ce budget est présenté aux membres du conseil d'administration par la directrice des finances.

Considérant que ce budget montre un excédent des dépenses sur les revenus (déficit) de 750 000\$.

Considérant que pour permettre de présenter un budget équilibré, il est recommandé de modifier l'affectation du solde de fonds réservée à l'agrandissement (700 000\$) et de prendre le 50 000\$ additionnel dans le solde de fonds non affecté.

Considérant que ce budget du fonds de fonctionnement a été présenté au comité exécutif qui en a recommandé l'adoption par les membres du conseil d'administration.

M. Robert Drolet, appuyé par Mme Stéphanie Gareau, propose :

«- d'adopter le budget 2015-2016 du fonds de fonctionnement tel qu'il a été présenté, résultant en un excédent des dépenses sur les revenus de 750 000 \$;

- d'approuver l'affectation du solde de fonds accumulé pour absorber le déficit annuel prévu de 750 000\$ en modifiant l'affectation pour l'agrandissement (700 000 \$) en l'annulant et de puiser le 50 000\$ manquant dans le solde de fonds non affecté afin de présenter un budget équilibré ».Considérant que les consultations permettant de dresser le budget du Fonds des investissements 2015-2016 ont été effectuées.

### **C.A. 49 (2014-2015)**

Le vote à main levée est demandé et le résultat est de huit (8) voix en faveur et de trois (3) voix contre. La proposition est adoptée à la majorité.

#### **06.06.13 Résolution – Reddition de comptes en vertu de la délégation de pouvoirs accordée à la directrice générale au dirigeant d'organisme**

CONSIDÉRANT que le Collège est un organisme public au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. 2006 ch. 29);

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège autorise une délégation de pouvoirs en faveur de la personne occupant la fonction de directeur général;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par le dirigeant d'organisme (la directrice générale) en vertu de cette délégation de pouvoirs sont colligées et présentées aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte des décisions prises et des délégations utilisées est présentée par la direction des finances pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

M. Robert Drolet, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

«d'entériner la reddition de compte des décisions prises par la directrice générale du Collège pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 en vertu de la délégation de pouvoirs accordée à celle-ci selon les termes de la Loi sur les contrats des organismes publics, telle qu'elle a été présentée ».

#### **C.A. 50 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité

#### **05.05.014 Dépôt – Projet de calendrier 2015-2016 des assemblées du conseil d'administration**

Le projet de calendrier des assemblées pour l'an prochain est déposé. Il est proposé de devancer l'assemblée de janvier ou de la reporter d'une semaine. Les membres sont appelés à faire part de leurs commentaires à Mme Diane Bournival afin de ce projet de calendrier soit adapté et présenté pour adoption lors de la prochaine séance.

#### **06.06.15 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 4 et 8)**

La directrice générale mentionne que la modification de ces règlements seront traités lors de la prochaine séance du conseil. Des précisions sont demandées concernant les modifications qui seront apportées au règlement numéro 4 et il est mentionné qu'il s'agit d'une actualisation de ce règlement.

#### **06.06.16 Information : - Activités Fondation CSTJ**

M. Alain Aubuchon rappelle que l'activité AccorDons tenue le 16 avril en collaboration avec le département TGER a été couronnée de succès. Les prochaines activités de financement de la Fondation sont la Course du lièvre, le 31 mai à Mont-Laurier et le tournoi de golf annuel, le 9 juin prochain.

**06.06.17 Levée de la séance.**

M. Hubert Maisonneuve, appuyé par Mme Caroline Chiasson, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 22 h.

Pierre-Luc Tremblay  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice Service des Affaires corporatives